



Financement et contributions

Calcul de la contribution fédérale

- Cofinancement Confédération - canton - promoteurs (coûts résiduels)
- Contribution fédérale forfaitaire
Le forfait est fixé comme suit:
 - taux de contribution moyen pour l'ensemble du projet
 - coûts donnant droit aux contributions, fixés pour chaque mesure du projet(Objectif: rapport raisonnable entre le soutien dans le cadre d'un projet de développement régional et en dehors)



Financement et contributions

Taux de contributions

- Système modulaire: contributions de base et supplémentaires
- Rétribution différenciée des prestations („modulation“)

+ 0 - 3 % production d'énergie renouvelable

+ 0 - 3 % réalisation d'objectifs régionaux d'ordre supérieur

+ 0 - 3 % préservation bâtiments et paysages à caractère culturel

+ 0 - 3 % autres mesures écologiques particulières

+ 0 - 3 % mesures de protection du sol

+ 0 - 3 % revalorisation de petits cours d'eau dans la zone agricole

+ 0 - 3 % facilitation de l'exploitation agricole

34 % (plaine) – 37 % (collines) – 40 % (montagne)